

Accédez à une qualification
reconnue
par les
professionnels du paysage



DEVENEZ Technicien Jardins Espaces Verts

Titre professionnel — Niveau 4

Objectifs :

- Acquérir des compétences techniques en jardins-espaces verts et aménagements paysagers.
- Développer des capacités d'analyse, de synthèse et de réflexion.
- Acquérir une expérience et des connaissances technico-économiques nécessaires à la gestion et à la conduite d'activités d'aménagement paysager.

Publics — Pré-requis

- **Tout public** : Demandeurs d'emploi, Salariés, Contrat de Professionnalisation, CSP, CFP de Transition Professionnelle, CPF, auditeurs libres...
- **Pré-requis** : Savoir parler, lire, écrire en Français, avoir un niveau 3 ou une bonne expérience dans le domaine, passer un entretien de motivation et des tests écrits (calculs, lecture de plan), avoir minimum 18 ans.
- **Effectif Minimum** : 6 **Effectif maximum** : 20

Débouchés et Insertion

Débouchés : Paysagiste, Agent technique du paysage, Chef d'équipe, Encadrant technique de chantier d'insertion, Technicien en bureau d'études, Ouvrier hautement qualifié, Conseiller, vendeur.

Examens/Insertion : 100% en 2020, taux d'insertion global moyen à 6 mois : 86% en 2020

Code Rome : A1203 - Aménagement et entretien des espaces verts

Durée, Dates, Lieu et coût de l'action

Durée : 935h de formation en centre + 600h de stage en entreprise

Dates : 14/11/ 2022 au 20/10/2023

Lieu : CFP La Futaie — Les Touches, 94 rue de la Charpenterie, 53410 PORT-BRILLET

Coût : Pour les demandeurs d'emploi : financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire

Pour les autres statuts : 17.50 € / heure en centre

Pour obtenir un devis, un rendez-vous ou participer à une information collective, contactez-nous.



Présentation générale (problématique, intérêt)

Le secteur du paysage est confronté au renouvellement des générations, au recrutement d'ouvriers qualifiés et de personnels encadrant de mieux en mieux formés et à la nécessité de s'adapter aux nouvelles évolutions réglementaires et techniques.

Programme de la formation (lien RNCP : <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/34461>)

- **Bloc 1 : Réalisation d'aménagements et d'entretien d'espaces paysagers** (équivalent titre Ouvrier du Paysage)
Entretien d'un espace paysager dans le respect de l'environnement, Végétaliser un espace paysager, Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager.
- **Bloc 2 : Organisation des chantiers d'aménagements et d'entretiens paysagers**
Organiser un chantier d'aménagement paysager, Elaborer une palette végétale adaptée à la demande et à son environnement, Mettre en place une gestion écologique des espaces verts, Mettre en place une gestion écologique des espaces verts, Proposer des solutions innovantes et assurer la relation client.
- **Bloc 3 : Participation aux décisions relatives aux futurs chantiers d'aménagements et d'entretiens paysagers**
Réaliser des relevés topographiques et des ébauches de plans, Réaliser un projet d'aménagement et justifier ses choix, Réaliser un chiffrage prévisionnel, Assurer le suivi technico-économique de chantier.

Modalités pédagogiques

- Alternance : présentiel et période en milieu professionnel.
- Etudes de cas.
- Interventions de professionnels du paysage.
- Visites pédagogiques, plateaux techniques.
- Mises en situation professionnelle

Compétences professionnelles visées

- Participer à la veille technique
- Organiser et réaliser un chantier d'aménagement paysager
- Assurer l'entretien d'un espace paysager
- Assurer le suivi technico-économique du chantier
- Concevoir un projet d'aménagement paysager

Responsable de l'action et intervenants

Responsable de l'action et formateur : Clément BRETON
Référé handicap/social/pédagogique : Christophe CAURIER

Evaluation des acquis (certification possible par bloc de compétence)

Le jury délivre la certification s'il estime que le (la) candidat(e) possède les compétences globales requises dans la capacité à participer au fonctionnement global de l'entreprise. Les compétences attendues en fin de formation :

- Capacité à établir et justifier les éléments d'une étude technique avant devis
- Capacité à analyser son activité au sein de l'entreprise ou du service.

Suivi et évaluation de l'action

Suivi : Emargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur, attestation de stage, livret de suivi
Evaluation : Bilan écrit individuel, bilan oral collectif de fin de formation, Bilan à 6 mois après la fin de la formation

Catégories de l'action (au sens de l'article L6313-1 du code du travail)

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés - action de promotion professionnelle - action de conversion - action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

